

Le 21 février 2018

## ***Communiqué de presse***

### **ASM non ! Droit à la maternité oui !**

Une pétition a été lancée le 16 février 2018 par les femmes kinés et adressée à Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes/hommes.

Suite à cette pétition, qui réclame l'égalité de l'aide financière accordée aux femmes médecins (ASM : Avantage Maternité Supplémentaire) pour toutes les femmes libérales en congé maternité, le SFCD salue la mobilisation des réseaux sociaux sur la question des congés maternité des professionnelles libérales.

Cependant le SFCD rappelle que :

1/ l'ASM ne constitue pas un droit mais un deal engageant personnellement la professionnelle à s'installer en zone sous dotée et à limiter ses dépassements d'honoraires.  
Ce n'est pas un droit, c'est un chantage !

2/ l'ASM ne correspond pas aux besoins actuels des professionnelles libérales.

Même si d'un premier abord cet ASM pourrait paraître intéressant pour des femmes libérales enceintes dans une situation financière critique, le SFCD considère qu'il est indigne qu'il soit utilisé comme appât pour répondre à la question des déserts médicaux et au Reste A Charge zéro.

Le SFCD propose :

- la création d'un remplacement spécifique maternité ;
- la garantie par la Loi d'une « période franche » de report ou d'exonération de charges.

Le SFCD réaffirme avec force que la protection de la maternité est un droit fondamental pour toutes les femmes.

**Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente**  
**06 11 69 16 06 - [nathalie.delphin@sfcd.fr](mailto:nathalie.delphin@sfcd.fr)**

#### **A PROPOS DU SFCD**

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

